

**1799 Rue Ottawa**

 **2520 Chemin Cabana Ouest**

**Windsor ON, N8Y 1R4**

 **Windsor ON, N9G 1E5**

 **Tél. (519) 258 – 4528**

 **Cell (519) 971 - 6246**

 **Télc. (519) 258 – 5766**

Lespetitesmains2006@gmail.com [www.lespetitesmains.ca](http://www.lespetitesmains.ca)

**GUIDE**

**DU**

**PARENT**

Les parents ont la responsabilité de se familiariser avec ce Guide du parent qui contient les politiques et les détails de notre service par rapport aux soins accordés aux enfants inscrits, aux programmes offerts et aux procédures générales de fonctionnement.

**Janvier 2024**

**INDEX**

|  |  |
| --- | --- |
| INTRODUCTION ET PHILOSOPHIE | 3 |
| ÉNONCÉ | **4**  |
| NOTRE MISSION  | **20** |
| NOS VALEURS PRIVILEGIÉES | **21** |
| NOTRE CENTRE | **21** |
| NOS SERVICES ET LES HEURES D’OUVERTURE | **22** |
| TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL | **22** |
| AVANT / APRES ECOLE | **22** |
| JOURNEE PEDAGOGIQUE, CAMP, VACANCES | **22** |
| HEURES D’OUVERTURE | **22** |
| JOURS DE CONGE ET FERMETURE | **22** |
| FERMETURE EN RAISON DE TEMPETE OU AUTRE | **23** |
| LE PROGRAMME ÉDUCATIF | **23** |
| LE PROGRAMME DES ACTIVITÉES  | **24** |
| L’ENVIRONNEMENT D’APPRENTISSAGE | **24** |
| LES PERIODES DE JEUX EXTERIEURES | **25** |
| BESOINS DE VOTRE ENFANT  | **25** |
| PREMIÈRE JOURNÉE DE VOTRE ENFANT | **26** |
| ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ENFANTS | **27** |
| FRAIS | **27** |
| FRAIS DE BASE | **27** |
| FACTURATION ET PAIEMENT DE FRAIS DE GARDE | **28** |
| PAIEMENT EN RETARD | **29** |
| POLITIQUE D’ADMISSION GESTION LISTE D’ATTENTE | **29** |
| POLITIQUE DE COMMUNICATION OUVERTE | **30** |
| POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ | **30** |
| INFORMATION D’URGENCE  | **32** |
| MALADIE  | **32** |
| MEDICAMENTS D’ORDONNANCE ET EN VENTE LIBRE | **33** |
| ALIMENTATION  | **34** |
| ALLERGIES ALIMENTAIRES | **34** |
| TEMPS TREANQUILLE (SIESTE) | **35** |
| RAPPORT D’INCENDIT / D’ACCIDENT  | **36** |
| TRAITEMENT MEDICAL D’URGENCE | **36** |
| SYSTEME D’OBSERVATION (CAMERA)  | **36** |
| POLITIQUE D’ORIENTATION DES COMPORTEMENTS | **37** |
| PRATIQUE INTERDITES | **37** |
| POLITIQUE ET PROCEDURE SUR LES QUESTIONS ET PREOCCUPATIONS DES PARENTS | **38** |
| RENCONTRE DES PARENTS | **42** |
| BENEVOLES | **43** |
| ENTENTE ENTRE PARENTS ET CENTRE | **44** |

**INTRODUCTION**

Bienvenue à la **Garderie les petites mains** (dorénavant nommé « Centre » afin de simplifier la lecture du guide). Ce guide destiné aux parents a été préparé afin de vous fournir les renseignements concernant les programmes, règlements et les politiques de fonctionnement du Centre. On vous demande de respecter les règlements et politiques du Centre, s.v.p. signez et retournez l’entente qui vous a été donnée avec ce guide à la direction. Une copie du guide est envoyée par courriel aux parents donc vous pourrez vous y référer au besoin.

Une communication régulière et ouverte est très importante pour le succès de notre programme et le bienêtre de votre enfant. N’hésitez jamais de partager vos questions, idées ou commentaires concernant votre enfant avec le personnel ou la direction du Centre.

**PHILOSOPHIE**

Le Centre considère que c’est par l’entremise du jeu et de l’exploration de son environnement que les enfants effectuent leur apprentissage et qu’ils ont droit à des possibilités d’apprentissage qui se rapportent à tous les aspects du développement. Tout en respectant les identités linguistique et culturelle de chaque enfant, le Centre vit à promouvoir celles-ci en français. Le Centre propose des activités qui encouragent des interactions positives entre les enfants, les parents, le personnel, le Centre et la communauté en vue de favoriser l’apprentissage actif, le multiculturalisme, l’intégration, la créativité, l’autonomie et la participation des parents. La langue de fonctionnement du Centre est le français.

**Le programme éducatif que la Garderie va appliquer sera selon les principes et les objectifs du programme éducatif du Ministère.**

**Les Objectifs**

|  |
| --- |
| **Objectifs de la Garderie** |
| **Planifier et créer des milieux et des expériences d’apprentissage positifs et propices à l’apprentissage et au développement de chaque enfant** |
| **Incorporer tout au long de la journée les jeux d’intérieur et d’extérieur, les jeux actifs, le repos et les périodes calmes, et tenir compte des besoins individuels des enfants bénéficiant de services de garde** |
| **Offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes** |
| **Favoriser l’exploration, le jeu et la curiosité des enfants** |
| **Favoriser la participation des parents et le dialogue constant a propos du programme et de leurs enfants** |
| **Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel**  |
| **Favoriser la santé, la sécurité, l’alimentation et le bienêtre des enfants** |
| **Encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutenir leur capacité à s’autoréguler** |
| **Faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel** |
| **Soutenir le personnel, les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans un centre de garde ou dans un local de services de garde en milieu familial dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent** |
| **Documenter et évaluer l’impact des stratégies énoncées aux alinéas sur les enfants et leurs familles** |

La Garderie sera soucieuse de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et d'amener leur parent à s'impliquer activement à l'application de cet objectif tout en facilitant la conciliation de leurs responsabilités professionnelles et personnelles. D'ailleurs, la Garderie entend apporter son appui à chacun des parents afin de faciliter leurs tâches, souvent très nombreuses.

La Garderie, par diverses activités et l'observation de chacun des enfants par le personnel éducateur, amènera l'enfant à bien communiquer ses besoins spécifiques et à les exprimer. Ceci amènera plus facilement chacun des enfants à socialiser et leur apprendra à mieux communiquer dans n'importe quel autre contexte extérieur à la Garderie afin de faciliter, notamment l'entrée de l'enfant à l'école.

La Garderie va orienter ses activités aux besoins spécifiques de chacun des enfants, car chaque personne est unique et a besoin d'un encadrement éducatif qui leur est propre. De plus, la Garderie accueillera les enfants dans un environnement paisible, chaleureux, sécuritaire, valorisant et qui leur est propre afin que ces derniers soient respectés dans leurs différences et besoins.

Le personnel éducateur devra accompagner et guider chacun des enfants de son groupe à travers les diverses activités effectuées au sein de la Garderie. Le personnel éducateur devra intervenir démocratiquement, en insistant sur le fait que chacun des enfants devra s'exprimer correctement et en favorisant notamment l'égalité des chances.

Suite aux observations des besoins et intérêts des enfants, le personnel éducateur doit initier des activités mais également laisser l’enfant initier lui-même ses propres activités afin de favoriser son développement global (social, affectif, cognitif, moteur et langagier), telles que bricolage, jeux dramatiques, lecture, jeux de motricité et jeux cognitif; ces activités sont réalisées tant à l’intérieur qu’à l’extérieur. L’emphase est alors mise sur le processus d’apprentissage et non sur le résultat final. Le personnel éducateur doit mettre le programme d’activités à la disposition des parents (par exemple, affichage de photos avec explication, afficher la programmation ou le travail des enfants).

L’énoncé sera passé en revue par l’équipe de gestion à tous les mois de février afin de s’assurer que celui-ci cadre avec la déclaration de principes concernant la programmation et la pédagogie du ministère de l’Éducation.

**1 / Planifier et créer des milieux et des expériences d’apprentissage positifs et propices à l’apprentissage et au développement de chaque enfant**

**Notre objectif** **:** Nous comprenons l’importance de prendre le développement de l’enfant en considération. Le niveau de développement est individuel et unique à chaque enfant et prend en compte les facteurs de développement et l’exposition familiale/environnementale.

**Nos attentes :** Nous nous attendons à voir des programmations et des activités basées sur le niveau de développement de chaque enfant et qui varient pour chaque enfant, notamment aux enfants ayant des plans individualises. Pour cela, les employées utilisent le « Comment apprend-on? » pour préparer un programme d’activités quotidien qui cadre avec ce document.

L’aménagement de l’air de jeu

L’aménagement de l’aire de jeu intérieure crée un univers qui aiguise la curiosité des enfants et les conduit à entreprendre une grande variété de jeux, seuls, avec d’autres ou en parallèle. L’espace est suffisamment grand pour permettre aux enfants de bouger, de créer et de manipuler un matériel varié et stimulant. Il permet en même temps le retrait d’un enfant qui désire s’isoler momentanément, se reposer, rêver ou simplement observer ses pairs qui jouent dans un coin. Un espace central dégagé pour les activités de groupe ou les activités de motricité globale avec, autour, différentes zones d’activités répond particulièrement bien à ces exigences.

Les coins d’activités

Chaque coin est une unité qui présente d’une manière attrayante un regroupement de matériel ludique favorisant un type de jeu (ex.: jeux symboliques, jeux de construction, jouets mobiles*). L’enfant est le premier agent de son développement*

Ce type d’aménagement permet à l’enfant de voir tous les coins d’activités. Il stimule son intérêt, l’invite au mouvement et facilite la circulation entre les différents coins. En rendant le matériel accessible, il assure le libre choix de l’enfant selon ses champs d’intérêt et encourage son autonomie. De plus, il favorise la division naturelle des enfants en sous-groupes (deux, trois, quatre enfants) selon leurs goûts et stimule les relations interpersonnelles.

L’organisation de l’espace de jeu en coins d’activités favorise aussi une intervention personnalisée du personnel éducateur auprès des enfants. Et, bien que cet aménagement prenne plus d’espace qu’un autre, il en facilite la gestion. De plus, en permettant simultanément des jeux individuels et des jeux en petits groupes, il rend le local moins bruyant. Détente, lecture, musique, construction, jeux symboliques, expression plastique sont les thèmes des coins d’activités les plus souvent utilisés*. Chaque enfant est unique*

Le nombre des coins d’activités qu’il est possible d’aménager, si l’on tient compte du fait que les enfants doivent avoir suffisamment d’espace pour jouer sans se nuire*. L’intervention éducative*

**Le regroupement des coins d’activités compatibles, leur désignation et la circulation**

Le choix de l’emplacement d’un coin d’activité par rapport à une autre se fait en fonction de leur compatibilité. Les activités de détente et de lecture sont par exemple situées des coins plus bruyants et elles sont désignées comme telles afin d’assurer la tranquillité des enfants qui s’y retirent. Le coin d’expression plastique ou de jeux d’eau a avantage à demeurer fixe, à proximité d’un lavabo.

La disposition du mobilier permet aux enfants de circuler facilement d’un coin à l’autre au gré de leurs envies, tout en permettant à l’adulte de les repérer rapidement et de les observer, peu importe où ils se trouvent.

La délimitation des coins d’activités diminue l’éparpillement du matériel de jeu; cependant son transport, par l’enfant, d’un coin à un autre demeure possible, de même que le jeu « hors du coin » dans l’espace central. Ainsi, l’utilisation d’un déguisement peut être rendue nécessaire dans un jeu de rôles qui doit se dérouler dans un « coin cubes », selon la créativité des enfants. Certains jouets sont parfois utilisés dans plusieurs coins – par exemple, des figurines ou des petites autos qui se retrouvent dans le « coin construction ». Toutefois, si les enfants transportent souvent du matériel d’un coin à un autre située à l’autre bout de la pièce, il faudrait peut-être en repenser l’emplacement, afin d’éviter une trop grande circulation.

**De la souplesse dans l’aménagement des lieux**

L’organisation de l’espace demeure souple, car l’aménagement des coins ou des centres d’activités va se transformer au fur et à mesure de l’évolution des enfants, ceux-ci devenant de plus en plus compétents et prêts à relever de nouveaux défis. Les espaces, les équipements et le matériel sous-utilisés sont régulièrement réévalués.

Du mobilier sur roulettes et non bruyant facilite les mouvements d’équipements et de matériel rendus nécessaires, par exemple, pour agrandir l’espace en vue d’une activité de motricité globale, d’une activité contextuelle (comme une fête à organiser) qui exige l’ajout de plans de travail (chevalets, tables, etc.) ou encore d’une activité de détente pour laquelle on doit disposer des tapis au sol, ou tout simplement pour le déroulement des repas.

**Le matériel de jeu**

Le choix du matériel contenu dans les différents coins se fait dans une perspective de développement global de l’enfant, de manière à favoriser l’exploration et la création.

Le matériel doit d’abord être sécuritaire et en bon état (il ne manque pas de morceaux aux jouets, de pièces aux casse-têtes, les pages des livres sont intactes...). Le matériel de structure dangereuse (ex. : objet pointu, coupant, toxique) est rejeté. On considèrera le degré de fragilité, le danger d’avaler les petites pièces compte tenu de l’âge ou du stade de développement des enfants, particulièrement pour le matériel accessible aux enfants pendant leurs jeux libres. (Les poupons portant souvent les jouets à la bouche, il est important d’inspecter et de laver ces derniers fréquemment.)

Tous les jouets sont désinfectés à tous les jours pendant la sieste.

**Le matériel est varié, stimulant et polyvalent**

Afin de répondre aux divers besoins et goûts des enfants et qu’ils puissent faire les activités de leur choix, le matériel de jeu présenté est varié, polyvalent et attrayant. Il stimule tous leurs sens et offre de multiples possibilités de manipulation et d’exploration, ce qui leur permet d’exercer l’ensemble de leurs habiletés et d’acquérir de nouvelles connaissances.

Reflétant la diversité des réalités (sexuelle, familiale et culturelle, besoins particuliers), ce matériel motive l’enfant à entreprendre des activités et des projets au cours desquels il prend des décisions et résout des problèmes à sa mesure, seul ou avec d’autres. Il stimule chacune des dimensions de son développement.

On retrouve diverses classifications de jeux et de jouets, qui renvoient aux trois grands domaines de l’esprit humain: intelligence, affectivité, sociabilité. *L’enfant apprend par le jeu*

Favorisant l’exploration sensorimotrice, le matériel ludique à valeur expérimentale comprend tous les jeux de construction (matériel à empiler, matériel d’assemblage, bricolages à partir de matériaux divers et expériences avec des éléments naturels) et tous ceux qui stimulent l’expression plastique, langagière, musicale, gestuelle (objets sonores, ordinateur, matériel pour grimper, pour dessiner, etc.).

Le matériel à valeur de structuration de la personnalité favorise les jeux symboliques (poupées, déguisements, miroirs, etc.), tandis que le matériel à valeur de relation permet à l’enfant d’entrer en relation avec ses pairs (jeux de simulation, de société, apprentissage de consignes, etc.), stimulant ainsi son développement affectif, social, moral et langagier.

Certains jeux ou jouets combinent plusieurs valeurs. Par exemple, une planche d’encastrement de figures où sont représentés des enfants combinerait une valeur d’expérimentation et de relation, stimulant ainsi le développement moteur, cognitif, social et affectif. *Le développement de l’enfant est un processus global et intégré*

Bien qu’un matériel de jeu puisse stimuler plusieurs dimensions du développement de l’enfant, une bonne façon de vérifier si le contenu des centres d’activités favorise le développement global consiste à en faire l’inventaire en reprenant chacune des sphères de développement. Cet exercice permet de voir s’il serait approprié de compléter le matériel existant avec de nouveaux objets qui favoriseraient une dimension du développement moins stimulée.

Un matériel qui offre plusieurs possibilités de manipulation et d’exploration va particulièrement stimuler la créativité de l’enfant. À partir de ce matériel, il invente son propre jeu ou son propre matériel. Ce matériel polyvalent est le plus souvent non commercial. Ainsi, des objets de récupération (ex.: pots de plastique, boîtes en carton, bouts de tissu) ou des éléments pris dans la nature (eau, sable, feuilles d’arbres, cailloux, graines, etc.), des objets de la vie courante de grandeur réelle (brosse, coussin, cafetière, téléphone) ainsi que des jouets « universels » (poupées, cubes, ballons) permettent de multiples manipulations, divers jeux moteurs et jeux de rôles par des enfants d’âge différent.

On peut mettre les parents à contribution en leur demandant de fournir du matériel de récupération, de fabriquer du matériel et de donner des idées de matériel évoquant, par exemple, certaines coutumes familiales ou culturelles*. La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle au développement harmonieux de l’enfant*

**Le matériel est accessible et en quantité suffisante**

Afin de permettre aux enfants de s’organiser de façon autonome, l’adulte place le matériel à leur hauteur de façon qu’ils puissent le voir, le prendre facilement, l’utiliser de façon autonome et le ranger*. L’enfant est le premier agent de son développement*

La présentation du matériel influence et facilite les choix des enfants. Une présentation désordonnée a moins d’attrait. De plus, l’enfant éprouve de la difficulté à trouver un matériel particulier et ensuite, à organiser un jeu*.*

Le matériel de jeu est disposé sur des étagères basses et ouvertes ou dans des bacs accessibles aux enfants. Il est organisé de manière à suggérer des jeux (ex. : blocs empilés, toutous sur une chaise, etc.), afin de stimuler leur intérêt.

Les enfants se stimulent souvent les uns les autres et imitent leurs pairs. Il suffit parfois qu’un enfant commence une construction pour que d’autres enfants, le voyant, aient envie d’en faire autant. Afin de toucher les champs d’intérêt de tous les enfants, de leur permettre de faire le plus de choix possible et de permettre à plusieurs enfants de jouer aux mêmes jeux, on retrouve suffisamment de matériel et de jouets, particulièrement lorsqu’ils sont populaires.

**Le matériel est renouvelé**

Le matériel est renouvelé régulièrement en fonction des goûts changeants des enfants, ceux-ci évoluant au rythme de leur développement. En observant le jeu des enfants pour découvrir leurs champs d’intérêt et leurs habiletés, le personnel éducateur seront en mesure de présenter et d’utiliser de nouveaux accessoires. Faire circuler par rotation le matériel entre différents groupes d’enfants peut contribuer à la diversité des jouets et des jeux. *L’intervention éducative*

**2 / Incorporer tout au long de la journée les jeux d’intérieur et d’extérieur, les jeux actifs, le repos et les périodes calmes, et tenir compte des besoins individuels des enfants bénéficiant de services de garde.**

**Notre objectif** **:** Nous comprenons que l’horaire de la journée de l’enfant doit rencontrer les besoins de tous les enfants dans le programme. L’horaire doit considérer la santé et le bien-être, ainsi que le temps et le niveau de développement des enfants.

**Nos attentes :** Nous nous attendons à voir les enfants participer à des activités physiques à l’intérieur et à l’extérieur. Les éducatrices sont des exemples et font la promotion de l’activité physique et de différentes activités de mouvement. Les éducatrices sont flexibles et incorporent des temps calmes lorsqu’elles remarquent une baisse d’énergie des enfants. Les éducatrices sont conscientes des transitions et offrent un horaire qui supporte l’exploration et le jeu, ainsi que le niveau de développement des enfants.

D’après la Loi l’enfant devrait sortir pour un minimum de 2 heures par jour pour un programme de six heures ou plus et minimum 30 minutes pour un programme avant et après école et selon les conditions météorologiques.

L’influence positive de l’activité physique sur la santé des enfants est reconnue. Bonne croissance, meilleure posture, meilleur équilibre et meilleure estime de soi, tels sont quelques-uns des bienfaits attribués par les pédiatres à l’activité physique. Les activités quotidiennes à l’extérieur sont d’autant plus importantes qu’en service de garde, l’enfant passe la majeure partie de sa journée dans un espace relativement restreint, avec plusieurs enfants.

L’activité physique, même si elle peut et doit se faire à l’intérieur du service de garde en cas de mauvais temps, est plus facilement réalisable dans la cour principalement à cause des équipements présents et de l’espace disponible qui permettent à plusieurs enfants de s’adonner à différentes activités de grande motricité en même temps. Que ce soit en grimpant dans une structure de jeux modulaires, en courant, en sautant ou en faisant du tricycle, pour l’enfant le jeu extérieur est l’activité idéale pour développer ses habiletés motrices et relever de nombreux défis.

Comme pour les activités intérieures, l’éducatrice planifie d’abord les activités extérieures qui seront proposées aux enfants, elle met à leur disposition du matériel enrichissant et diversifié qui rejoint leurs champs d’intérêt et s’engage activement dans le déroulement de l’activité. Elle demeure également disponible pour observer les enfants et les soutenir au besoin durant l’activité.

**3 / Offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes**

Par le jeu et l’activité spontanée, l’enfant s’exprime, expérimente, construit ses connaissances, structure sa pensée et élabore sa vision du monde. Il apprend à être lui-même, à interagir avec les autres et à résoudre des problèmes. Il développe également son imagination et sa créativité. L’activité spontanée et le jeu sont les moyens que l’enfant privilégie pour s’approprier la réalité; il est donc justifié que ces activités aient une place de choix à la garderie et que l’espace et le temps soient organisés en conséquence.

L’enseignante devrait

* Évaluer le jeu des enfants et reconnaitre les apprentissages en cours;
* S’arrêter au jeu, d’observer le jeu et de s’en servir comme outil pour connaitre les enfants ainsi d’évaluer et planifier le programme;
* De scruter leur propre attitude à l’égard du jeu;
* De réfléchir à leur apport au jeu des enfants;
* D’imaginer des moyens d’enrichir le jeu des enfants dans leurs activités quotidiennes;
* De préparer des arguments pour convaincre des parents, des administrateurs ou même des collègues sceptiques quant à la valeur pédagogique du jeu et de sa pertinence dans les classes et à la maison;

**4 / Favoriser l’exploration, le jeu et la curiosité des enfants**

**L’enfant apprend par le jeu**

Le jeu doit être considéré comme l’outil principal par lequel l’enfant s’exprime, apprend et se développe.

Dans la vie de l’enfant, le jeu a plusieurs fonctions. Il lui permet d’abord de faire de nombreuses découvertes sensorielles et de parfaire ses habiletés motrices, puis, plus tard, d’agir sur son environnement en le manipulant à sa guise et aussi d’expérimenter de nouveaux rôles sociaux. Le jeu permet ensuite à l’enfant d’apprendre à faire des choix, ce qui l’amène à développer à la fois son autonomie, sa créativité et son estime de soi. Il lui sert aussi à affronter ses peurs et à vaincre les monstres qui emplissent son imaginaire. Il constitue enfin un exutoire grâce auquel l’enfant peut évacuer ses tensions et ses frustrations

**Le jeu en atelier libre**

Le jeu en atelier libre permet aux enfants d’avoir accès à un matériel regroupé par thème selon son usage (ex.: lecture, construction, imitation et jeux de rôles, bricolage et arts plastiques, etc.). Chaque regroupement occupe un espace distinct. L’enfant fait le choix de son activité ou de son matériel, à son rythme et de la façon qui lui convient. Il décide également avec qui réaliser son projet.

Ces périodes lui permettent de s’entrainer à résoudre des difficultés imprévues et d’interagir avec ses pairs, avec ou sans l’aide de l’éducatrice. Elles lui permettent également de vivre de nombreuses expériences et ainsi, d’approfondir ou de consolider ses connaissances, de connaitre ses limites et d’exercer ses habiletés.

Le rôle du personnel éducateur ne consiste pas alors à laisser les enfants choisir l’activité ou le matériel avec lequel ils veulent jouer et à faire autre chose de son côté. Elle observe chacun des enfants du groupe afin de mieux cerner ses champs d’intérêt et de l’encourager dans ses initiatives. Elle s’associe au jeu des enfants (s’amusent avec eux), favorisent les rapports entre eux et demeurent disponibles pour leur offrir du soutien dans la réalisation de leurs projets au besoin.

**5/6 Favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme et de leurs enfants**

Et **Soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel**

**Notre objectif** **:** Nous reconnaissons que chaque enfant est unique et qu’il apporte ses propres qualités, habilités, et intérêts au programme. Chaque enfant mérite un environnement qui lui permet d’essayer de nouvelles choses, d’explorer de nouvelles idées et de développer sa propre créativité avec les encouragements des éducatrices. L’environnement et les interactions leur posent des défis et leur offrent des espaces qui invitent à explorer, imaginer, réfléchir, créer et résoudre des problèmes.

**Nos attentes :**Nous nous attendons à voir l’expression individuelle de chaque enfant démontrée dans les salles et l’implication des enfants avec leurs idées dans la conception de la programmation.

**Notre objectif** **:** On comprend que le parent est essentiel dans la vie de l’enfant. Nous encourageons la participation des parents et une atmosphère de partenariat entre les éducatrices et les parents. Les parents sont vus comme des co-apprenants et sont invités à participer à nos programmes.

**Nos attentes :** Nous nous attendons à voir les éducatrices communiquer quotidiennement avec les parents. Les éducatrices prennent le temps de les accueillir et de leur poser des questions concernant les habitudes et les préférences de leurs enfants. Les éducatrices sont empathiques avec les parents et les invitent dans la salle pour participer à des activités avec leurs enfants. Les éducatrices communiquent aussi avec les parents par écrit chaque jour par le biais de*HiMama*. La documentation des repas et des repos ainsi que de la documentation de la journée sont envoyées chaque jour aux parents.

L’engagement des parents s’avère important pour le succès des élèves. La participation des parents contribue au rendement scolaire, au bienêtre des élèves et à la vitalité de la communauté. Les opinions des parents constituent des outils importants pour notre prise de décision. Les sondages constituent un moyen privilégié pour aider le personnel à comprendre les besoins des parents.

Chaque enfant évolue dans une famille unique sur le plan social, culturel et linguistique et doit pouvoir faire une contribution importante et unique dans son entourage. Chaque enfant comme un individu capable de réussir et nous offrons des programmes qui mettent en valeur les forces et les capacités de chaque enfant. L’inclusion des familles avec leurs divers points de vue renforcit le sentiment d’appartenance

Le Sondage de satisfaction des parents peut servir à cueillir des renseignements qui peuvent aider à orienter les efforts d’amélioration et à connaitre des opinions parentales. Un menu de questions pouvant alimenter notre Sondage local de satisfaction des parents

Les sondages de satisfaction des parents

Les Sondages de satisfaction des parents servent à améliorer les programmes et services.

Utiliser les Sondages de satisfaction des parents pour :

* Mesurer la satisfaction des parents à l’égard des services fournis.
* Jauger l’attitude des parents face à la garderie.
* Évaluer le sens d’appartenance à la garderie.
* Mesurer la participation actuelle et souhaitée.
* Recueillir les demandes des parents pour de l’appui et des services.
* Identifier les soucis communautaires.
* Évaluer les perceptions parentales à l’égard des efforts de la garderie à encourager la participation des parents comme moyen d’améliorer les services ainsi que le rendement et le bienêtre des élèves.
* Mesurer comment la garderie favorise la participation des parents – les efforts de la garderie à travailler en partenariat avec les parents.
* Jauger les besoins et les intérêts des parents afin d’assurer une planification efficace de programmes et initiatives futurs.
* Connaitre les opinions des parents sur le climat de la garderie.

À la suite de tout sondage, un rapport fourni aux familles faisant état des réponses servira à renforcer l’engagement des parents. Ce rapport permettra ensuite aux résultats d’être liés aux priorités et aux efforts d’amélioration.

Menu des questions échantillon pour les Sondages de satisfaction des parents

Cette garderie est bonne

Je me sens bienvenu à la garderie

Les enseignantes de cette garderie se soucient de mon enfant

J’ai été invité à visiter la salle de classe de mon enfant

Je suis satisfait de la discipline à la garderie

Je suis satisfait de la sécurité à la garderie

J’ai reçu des renseignements sur les activités que mon enfant fait à la garderie

Il m’est facile de communiquer avec l’enseignant lorsqu’un problème se manifeste

La garderie me fournit des renseignements utiles sur le bien-être (par exemple, la nutrition, les accidents, ....)

Je suis satisfait de l’information que je reçois concernant les progrès de mon enfant

Je suis satisfait de la façon dont répond la garderie à mes questions et à mes inquiétudes

Je suis satisfait que les renseignements importants me sont fournis chaque jour

La garderie m’invite à participer les écoles

La garderie communique avec moi quand mon enfant n’agit pas selon les attentes

Je crois que mes préoccupations et mes opinions seraient considérées par la garderie

J’ai besoin d’être renseigné sur les politiques

Je connais le processus pour devenir membre du Conseil ou du Comité de Participation des parents

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |
|  |

 Qu’est-ce que le Tableau d’outils pour parents?

Le Tableau d’outils pour parents constitue un panneau où les parents y retrouvent des activités et des suggestions qui peuvent servir à :

* Ne pas produire des enfants robotisés
* Renforcir les liens familiaux
* Permet aux parents d’être une influence pour leurs enfants
* Stimulation de l’apprentissage
* Utilisation d’une méthode d’apprentissage variée
* Transmission plus simple des valeurs des parents à leurs enfants
* Profiter de la nature, de la température et de son environnement
* Possibilité d’élaborer sur les sujets et répondre aux « pourquoi »
* Adapter la situation avec la carrière professionnelle des parents
* Répondre aux besoins d’un enfant surdoué

Comment : Au début de chaque mois, afficher sur le Tableau d’outils les thèmes élaborer pour le mois et des idées d’activités qui peuvent les faires avec leurs enfants et de leur demander de partager leurs expériences.

Communication

Comment communiquer avec les parents

Il existe de multiples façons de communiquer avec les parents. Chacun des moyens suivants sert à transmettre notre message mais il est important de se rappeler l’importance de communiquer fréquemment et de façon variée afin de rejoindre tous les parents.

* En personne
	+ L’agenda de l’élève
	+ Téléphone – appel automatisé, enseignant à parent, parent à parent et télécopieur
	+ Courriel
	+ Bulletin d’information
	+ Site internet de la garderie (en progrès)
	+ Affiches à la garderie
	+ Facebook

Peu importe le véhicule de communication utilisé, veuillez noter les conseils suivants lorsque vous communiquez avec des parents :

• Prévoir un temps et un moyen convenables de communication.

• Partagez les commentaires positifs en plus des commentaires négatifs.

• Soyez approchable et avide de développer une relation.

• Tenez les parents au courant des événements en classe et à la garderie.

• Communiquez sans juger.

• Respectez les opinions d’autrui, même si elles diffèrent des vôtres.

**7 / Favoriser la santé, la sécurité, l’alimentation et le bienêtre des enfants**

**Notre objectif** : D’assurer le bienêtre, la santé et la sécurité des enfants en respectant tout d’abord les normes de sécurité auxquelles ils sont soumis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance.La possibilité de développer un plan individuel pour l’enfant ayant des besoins particuliers, besoins médicaux ou ayant une allergie anaphylactique

**Nos attentes :** Favoriser le développent sain et sécuritaire des enfants et les aider à renforcer le sentiment de leur identité. L’environnement joue un rôle important afin de développer un sentiment d’identité, d’autonomie et de compétences chez l’enfant. Un milieu sécuritaire, accompagné d’un soutien progressif au développement de l’indépendance permet à l’enfant de relever des défis et de persévérer. Des habitudes saines au niveau de l’alimentation, d’activité physique et de sommeil influent positivement sur la santé et le bien-être de l’enfant

On offre également aux enfants un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et à l’adoption de comportements qui influencent de manière positive leur santé et leur bienêtre. On contribue, par exemple, à éveiller les enfants à l’importance de manger des aliments sains et au plaisir de bouger, de courir, de sauter et de jouer dehors, et on se préoccupe autant de leur santé mentale que de leur santé physique.

**Les repas et les collations**

La nourriture est un objet de plaisir et d’apprentissage extraordinaire pour les tout-petits. Les repas et les collations sont, par exemple, des moments particulièrement propices à l’exploration sensorielle. Le personnel éducateur encourage les enfants à observer les formes et les couleurs des aliments, à les sentir, à les toucher, à les gouter.

Les repas et les collations sont aussi des moments propices pour développer l’autonomie et le sentiment de compétence des poupons et des enfants, qui peuvent apprendre à se nourrir, à se servir d’ustensiles, à déballer ou à peler un aliment seul. Ils sont aussi une occasion, pour eux, de manifester leurs préférences et leurs particularités alimentaires (ex. : allergies) et, pour les adultes, de les respecter.

Les repas et les collations sont également des occasions idéales pour le personnel éducateur de promouvoir l’acquisition de saines habitudes alimentaires chez les enfants.

Enfin, placer les enfants en petits groupes, au moment des repas et des collations, leur permet de converser entre eux et avec l’adulte tout en mangeant, créant ainsi une atmosphère chaleureuse et favorisant le développement de leurs compétences sociales (attendre son tour pour être servi, s’entraider, etc.)

**La sieste**

Le sommeil assure notamment la maturation du cerveau de l’enfant. C’est aussi pendant le sommeil que sont sécrétées certaines hormones nécessaires à la croissance. La sieste au service de garde contribue donc au développement des fonctions cognitives de l’enfant. Compléments du sommeil nocturne, les périodes de repos durant le jour sont également essentielles au développement du jeune enfant.

Un enfant qui manque de sommeil peut être irritable, se montrer peu disposé à entrer en relation avec les autres ou à participer aux activités. Vers 6 mois, un poupon peut faire de trois à quatre siestes par jour puis, vers 12 mois, il passe à deux siestes, et ce, jusque vers 18 mois. La sieste du matin disparait par la suite, tandis que celle de l’après-midi s’allonge.

Au moment de la sieste, l’adulte prend également soin de diminuer les stimulations sensorielles. La pénombre (lumière éteinte ou tamisée), une musique appropriée ou une chanson douce favorisent l’endormissement. La couverture personnelle ou un objet appartenant à l’enfant peut aussi l’aider à se détendre.

Le personnel doit

* Augmenter l’activité physique des enfants
* Respecter les rythmes de chaque enfant, ses besoins de jeux vigoureux, de repos et de calme;
* Encourager la prise en charge de soi et l’autonomie selon la capacité de chaque enfant;
* Créé des espaces extérieurs sécuritaires et stimulants;
* Favoriser la prise de risque raisonnable afin d’accroître le sentiment de compétence;
* Mettre en pratique des interventions appropriées à l’âge et au développement de l’enfant, notamment;

¬ Discuter avec l’enfant afin d’identifier les comportements souhaités

¬ Diriger les énergies de l’enfant vers une autre activité.

¬ Faire des rappels positifs en rapport avec le comportement inadéquat.

¬ Ignorer le comportement inadéquat, s’il ne met pas en danger la santé et la sécurité de qui que ce soit.

¬ Réorienter l’enfant vers une activité étroitement surveillée.

¬ Offrir un renforcement positif du comportement désiré, tant au niveau verbal que non verbal.

* S’engager à ne pas utiliser les pratiques interdites suivantes :

 ¬ Infliger des châtiments corporels à un enfant (frapper, serrer plus que la normale, pousser, obliger à consommer de la nourriture, etc.).

¬ Restreindre physiquement un enfant, notamment en l’immobilisant dans une chaise haute, un siège d’auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l’enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu’un d’autre et n’est utilisée qu’en dernier recours et uniquement jusqu’à ce que tout risque de blessure cesse d’être imminent.

 ¬ Verrouiller les sorties du centre de garde en vue d’enfermer un enfant, ou enfermer un enfant dans une aire ou une salle dans supervision d’un adulte, sauf si cette mesure est prise lors d’une situation d’urgence et qu’elle est prévue dans les politiques et procédures relatives à la gestion des situations d’urgence du centre.

¬ Recourir à des mesures sévères ou dégradantes, à des menaces ou à un langage désobligeant, susceptibles d'humilier l’enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi.

**8 / Encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutenir leur capacité à s’autoréguler**

Faciliter la communication, la curiosité et l’expression sous toutes ses formes par le biais d’exploration et du jeu. Documenter et évaluer l’impact des stratégies au sein de nos programmes. L’enfant développe sa capacité de communiquer avec son corps et ses mots. L’exploration du matériel favorise la créativité ainsi que la résolution de problèmes. Un environnement riche et une attention particulière de la part des éducatrices aux questions des enfants jouent un rôle primordial dans le développement de la communication qui est à la base de la littératie. Le personnel facilitera la communication, la curiosité et l’expression en:

* Étant attentif aux divers signaux de l’enfant et en y réagissant;
* Assurant une communication efficace avec l’enfant;
* En proposant des activités qui favorisent l’écoute et l’expression entre les enfants;
* En encourageant l’expression par l’offre de matériel qui tient compte des intérêts et des capacités de l’enfant;
* En utilisant du matériel tels les livres et les histoires afin de favoriser l’expression.
1. Le rôle de l’éducatrice

Accompagner l’enfant dans son développement et de promouvoir des occasions d’apprentissage dans un milieu chaleureux et inclusif. Elle écoute et observe l’enfant dans le but de comprendre comment celui-ci donne un sens au monde qui l’entoure afin de mieux l’encadrer dans ses apprentissages. Elle documente ses observations et discute avec les familles afin de comprendre l’enfant en tant qu’individu. Afin de favoriser l’engagement des parents et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants, le personnel éducateur doit mettre le programme d’activités à la disposition des parents. Ses observations lui permettent de créer un milieu riche qui favorise l’apprentissage de l’enfant ainsi que son développement, sa santé et son bien-être.

2. L’enfant, membre de sa famille et de sa communauté L’enfant est un membre intégral et vital de sa famille et de sa communauté. Nous reconnaissons que la famille exerce un rôle primordial et déterminant dans le développement de l’enfant de par son unicité sur le plan social, culturel et linguistique.

**9 / Faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel**

**Notre objectif** **:** Nous savons que la communauté est importante pour le développement de l’identité de l’enfant. La garderie reconnait donc l’importance d’inclure les cultures et la communauté de l’enfant dans le programme.

**Nos attentes :** Nous nous attendons à voir une communication ouverte entre les parents et les éducatrices au sujet des activités faites à l’extérieur de la garderie par exemple les fêtes spéciales ou les activités culturelles uniques à chaque famille.

Toute activité proposée dans le cadre des programmes soutient des interactions positives entre les enfants, les parents, le personnel et la communauté et encourage l’auto-régularisation. La participation des parents et le dialogue continu entre le personnel de l’agence et les parents fait partie intégrale de l’approche préconisée par l’ensemble des programmes (par exemple, communication quotidienne, rencontre au besoin, élaboration d’un plan de soutien). Le centre fera appel à ses partenaires communautaires (par exemple les professionnels du domaine de la petite enfance, la bibliothèque publique, les services d’urgence, le bureau de santé, les commerçants etc.) afin de soutenir les apprentissages des enfants qui fréquentent leurs programmes.

Partenaires :

Subvention (519) 255-5303 aide les enfants de la naissance à 12 ans à accéder des services de garde agréé

Childrens first (519)250-1850 cet organisme fournit des services aux familles dont les enfants de 6 ans ou moins sont à risque d’être atteint ou sont atteint de problème de santé mental ou de trouble de développement

Les centres ON Y Va sont des endroits où les parents et les personnes responsables des enfants :

o Peuvent participer à une vaste gamme de programmes et d’activités avec les enfants;

o Peuvent obtenir des réponses à leurs questions;

o Peuvent obtenir des renseignements sur les programmes et les services destinés aux jeunes enfants et à leurs familles;

o Peuvent discuter avec des professionnels de la petite enfance, de même qu’avec d’autres parents et responsables des enfants de la collectivité;

**10 / Soutenir le personnel, les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans un centre de garde ou dans un local de services de garde en milieu familial dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent**

**Notre objectif** **:** La formation et le perfectionnement professionnel des employées sont vus comme une responsabilité partagée. La garderie encourage une culture d’apprentissage au sein de ses garderies, basée sur les besoins qui sont dégagés chaque année du plan stratégique et des meilleures pratiques.  Les éducatrices sont en constante réflexion, et elles examinent leur pratique pour la modifier ou la changer au besoin.

**Nos attentes :** Nous croyons que tout le personnel contribue à l'épanouissement des enfants que ce soit l'éducateur, la remplaçante, la cuisinière ou autre personne qui est en contact avec eux. Notre centre est un organisme qui croit à la formation continue et dans ce sens nous encourageons et offrons aux employés la possibilité de poursuivre tout développement professionnel et personnel en suivant des cours, des formations, des ateliers, des conférences, en participant à des réunions, en siégeant sur des comités, etc. Un employé qui grandit au niveau de sa profession ainsi qu'au niveau personnel est un employé heureux!

**11 / Documenter et évaluer l’impact des stratégies énoncées aux alinéas sur les enfants et leurs familles**

**Notre objectif :** Nos méthodes de documentation et d’évaluation sont en constante évolution. Nous sommes toujours en réflexion sur l’amélioration du service offert aux enfants, aux parents et à la communauté.

**Nos attentes :** Le rôle de l’éducatrice est d’accompagner l’enfant dans son développement et de promouvoir des occasions d’apprentissage dans un milieu chaleureux et inclusif. Elle écoute et observe l’enfant dans le but de comprendre comment celui-ci donne un sens au monde qui l’entoure afin de mieux l’encadrer dans ses apprentissages. Elle documente ses observations et discute avec les familles afin de comprendre l’enfant en tant qu’individu. Le travail de l’enfant ainsi que la programmation seront accrochés

L'énoncé de programme est élaboré en équipe de travail avec tous les membres du personnel que ce soit: les éducateurs, la cuisinière, les apprenants et autres. Une fois par année l'équipe de travail va réviser l'énoncé de programme afin de s'assurer que les stratégies sont efficaces et l'équipe apportera les modifications nécessaires pour ensuite approuver l'énoncé avec ou sans modifications. Il est possible de modifier l'énoncé tout au long de l'année. Pour terminer, le titulaire du permis veille à ce que les nouveaux membres du personnel, les étudiants et bénévoles prennent connaissance de l'énoncé de programme avant d'interagir avec les enfants et chaque fois que l'énoncé est modifié. Afin de s'assurer que les stratégies sont appliquées au quotidien par tout le personnel, des observations seront faites au fur et à mesure et un formulaire sera rempli par le superviseur qui ensuite échangera avec l'employé des pratiques gagnantes et des pratiques qui demandent une amélioration. Nous croyons au potentiel de chacun et dans cette vision l'équipe du Centre collabore au meilleur de ses connaissances pour le bien-être et l'épanouissement de votre enfant

**NOTRE MISSION**

Le centre est un organisme francophone sans but lucratif dont les employées s’engagent à offrir des soins de qualité aux enfants dont l’âge varie de 0 mois jusqu’à 12 ans. Les éducatrices veilleront à offrir un milieu de vie où les enfants seront en sécurité et où leur bienêtre autant physique que psychologique sera respecté.

Dans la garderie Les Petites Mains, nous considérons l'enfant comme étant l'élément central de notre projet éducatif. C'est un être que l'on respecte et à qui l'on reconnait des besoins particuliers selon son âge et son développement personnel. C'est un individu à qui l'on donne le droit d'être différent et de développer son individualité tout en respectant les autres. À travers ses expériences de jeu et des activités variées et aux conseils d'un personnel spécialisé, l'enfant vivra des situations qui stimuleront :

* Sa curiosité, son sens de l'initiative et son autonomie;
* Le développement de sa motricité fine;
* Son activité physique pour le développement de sa motricité globale;
* Son interaction avec les autres et leur respect;
* Son amour propre et son aptitude à prendre des décisions;
* Ses aptitudes à la communication.

Le Centre se veut l'instrument qui permettra l'épanouissement linguistique et culturel des enfants, facilitant par ce fait les succès scolaires futurs dans un contexte multiculturel. Pour arriver à cet objectif, le personnel de la garderie, une équipe professionnelle, dynamique et dévouée, s'engage à respecter le rythme de chacun afin de s'assurer de bien répondre à ses besoins physiologiques et psychologiques.

Le Centre a choisi d’appliquer le programme éducatif (penser, sentir, agir) parce que celui-ci répond à nos valeurs, en intégrant différentes valeurs dont l'autonomie, le respect, la confiance et l'acceptation inconditionnelle. Notre mission est d’offrir, aux enfants et aux parents, un service de haute qualité. La communication entre les intervenants de la garderie et les parents est essentielle afin d’avoir des actions éducatives concertées visant le bienêtre et l’épanouissement de l’enfant.

**NOS VALEURS PRIVILEGIÉES:**

* Le respect,
* La sécurité physique et affective
* Le plaisir et l’épanouissement
* L'autonomie
* La créativité
* La communication

**NOTRE CENTRE:**

Le Centre se démarque par:

* Un service courtois, tant avec les enfants qu’avec les parents;
* Un local bien sécuritaire, avec système de surveillance;
* L’accès à la garderie est sécuritaire;
* Des sorties régulières à l’extérieur;
* Locaux spacieux et bien sécurisés avec un grand espace de jeu extérieur clôturé
* Un programme éducatif adapté à l’âge de l’enfant.
* Un programme de pré-maternelle pour les 3 à 4 ans, préparant un passage harmonieux de la garderie à l'école.
* Plusieurs matériels de jeu
* Un compte rendu personnalisé est fourni aux parents
* Un service alimentaire bien équilibré, basé sur le Guide Alimentaire Canadien

**NOS SERVICES ET LES HEURES D’OUVERTURE**

Garderie les petites mains (Windsor)Inc, 1799 Rue Ottawa

Garderie les petites mains LC, 2520 Cabana Ouest

|  |  |
| --- | --- |
| Poupon | 0 – 18 mois |
| Bambin | 18 mois – 30 mois |
| Préscolaire | 30 mois – 6 ans |
| Âge scolaire | 68 mois – 13 ans |

|  |  |
| --- | --- |
| Bambin | 18 mois – 30 mois |
| Préscolaire | 30 mois – 6 ans |
| Jardin d’enfants | 44 mois – 7 ans |
| Âge scolaire | 68 mois – 13 ans |

**Temps plein** / **Temps partiel**

Le programme à temps plein inclut un repas chaud et deux gouters.  Le programme comprend aussi une période de repos de 1 à 2 heures chaque après-midi.

Le programme à temps partiel comprend un gouter. Les heures : 7h30 – 12h00 ou de 13h00 – 18h00. Après 12h00 les parents seront facturés pour une pleine journée.

**Avant et Après l'école**

Nous offrons également un programme de garde d’enfants d’âge scolaire avant et après l’école. Le programme comprend une collation l’après-midi.

**Journée pédagogique, Camp et Vacances**

Le Centre planifie un programme pour les enfants d’âge scolaire pendant la fermeture de l’école ex. journée pédagogique, vacances de noël, vacances de mars et pendant l’été. Nous offrons deux gouters.

**HEURES D’OUVERTURE**

Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 h à 18h00, 5 jours / semaine, sauf les jours de congé.

**Jours de congé et fermeture**

Le Centre est fermé pour les congés suivants :

Congés fériés

Le 1er janvier Fête du Canada

Le jour de la famille Jour du travail Vendredi Saint Action de Grâce

 Jour de Noël Fête de la Reine

Lendemain de Noël Jour de boxe

*La garderie a l’obligation de fermer si le conseil scolaire prend la décision ou si on est incapable d’assurer la sante et la sécurité des enfants. Dans ce cas la journée ne va pas être payée.*

***Les parents seront facturés pour les congés nommés***

*Si le congé férié tombe un samedi ou un dimanche, le Centre ferme le jour ouvrable précédant ou suivant le jour férié.*

**Fermeture du Centre en raison de tempête ou autre**

Le Centre ne peut pas prendre la décision de fermer lors d’une tempête. Cette décision est à la discrétion du Conseil Scolaire Viamonde.

Si la décision est prise de ne pas ouvrir les portes du Centre le matin lors d’une tempête, cela sera posté sur le Facebook et les parents ne seront pas facturés.

Quand le Centre est ouvert lors d’une tempête, et vous décidez de garder votre enfant à la maison, veuillez appeler aussitôt que possible au (519) 258 - 4528 et laisser un message.

Il se peut que le Centre ferme ses portes pendant les heures d’ouverture pour raison de tempête, de panne d’électricité d’une durée de plus d’une heure\* ou pour d’autres raisons imprévues. Dans ce cas, le personnel appellera les parents pour leur demander de venir chercher les enfants aussitôt que possible.

*\*pour des raisons de santé et sécurité.*

**LE PROGRAMME ÉDUCATIF**

Dans notre Carderie, nous appliquons le programme éducatif qui a pour but de promouvoir la qualité éducative du service de garde en guidant les interventions du personnel éducateur. Notre programme stimule les qualités personnelles de l’enfant en respectant son rythme d’apprentissage pour grandir en harmonie tout en favorisant son développement affectif, intellectuel, moral, social et physique.

Le programme éducatif est basé sur 5 principes qui vont être privilégiés et qui seront appliqués par notre personnel afin de donner un service personnalisé à chaque enfant:

**Les 5 principes sont :**

* **Chaque enfant est un être unique** Chaque enfant a des caractéristiques, des besoins et des intérêts qui lui sont propres.
* **Le développement de l’enfant est un processus global et intégré** La connaissance du développement global de l’enfant, dans toutes les dimensions : sociale, morale, affective, physique, motrice, cognitive et langagière.
* **L’enfant est le premier agent de son développement** Il est le maitre d’œuvre de son développement. L’éducatrice doit guider et soutenir l’enfant dans le développement de son autonomie et de sa créativité.
* **L’enfant apprend par le jeu** Le jeu permet à l'enfant de faire des découvertes sensorielles et de parfaire ses habilités motrices.
* **La collaboration entre le personnel éducatif et les parents** La collaboration entre les parents et le personnel éducatif est essentielle et privilégiée au développement harmonieux de l'enfant.

**LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS**

L'enfant possède en lui les habilités nécessaires pour se développer. Le Centre utilise diverses activités composées de jeux libres, d'activités par thèmes, de jeux dirigés, et d'activités spéciales pour permettre à l'enfant d'explorer les nombreuses facettes de sa personnalité tout en lui offrant un cadre de vie stable, harmonieux et sécurisant.

* **Activités physiques et motrices :**Marcher, danser, courir, parcourir un trajet, escalader, se balader, etc.
* **Activités intellectuelles :** Trier et apparier, comparer, ordonner des objets, associer, remplir, vider, assembler, démonter, expérimenter, anticiper, etc.
* **Activités langagières :** Échanger avec d'autres enfants, chanter, réciter des comptines, écouter et inventer des histoires, lire des symboles, etc.
* **Activités socio-affectives et morales :** Réaliser des choix, planifier, décider, reconnaitre un problème et le résoudre, exprimer et comprendre les sentiments, développer son autonomie, etc.

**Les activités en dehors du locale/Sortie**

Le camp de jour d’été

* Pour chaque sortie demandant un moyen de transport, le parent devra signer une autorisation de sortie.
* Un engagement pour les semaines désirées est requis au préalable.
* Les enfants inscrit au programme avant ou après l’école ne sont pas besoin de payer un frais d’inscription au camp du jour.
* Si l’enfant ne peut participer à une sortie du programme des soins alternatifs devra être organisés
* Les jeunes enfants sortent parfois pour une marche, si vous ne le désirez pas, veuillez communiquer avec la direction

**L'ENVIRONNEMENT D’APPRENTISSAGE**

Un programme éducatif destiné aux jeunes enfants met inévitablement l'accent sur le jeu. Celui-ci constitue pour l'enfant l'instrument par excellence pour explorer son univers, le comprendre et le maitriser. Il faut donc le considérer comme l'outil essentiel d'expression, de compréhension et d'intégration de l'enfant. Chaque classe est divisée en coin de jeu avec du matériel varié, éducatif et attrayant pour les enfants. Un matériel facile à manipuler, à la hauteur des enfants, pour développer leur autonomie et leur sentiment d’appartenance.

**LES PERIODES DE JEUX EXTERIEURES**

Chaque enfant qui bénéficie de services de garde pendant six heures ou plus par jour passe au moins 2 heures par jour à l’extérieur, si les conditions météorologiques le permettent.

Cette période permet aux enfants de jouer ensemble sans contraintes d’espace, d’inventer leurs propres règles et se familiariser avec l’environnement extérieur.

Précaution à prendre : -5 °C à -15°C. C’est la directrice qui donne l’approbation pour que les enfants aillent dehors et pour combien de temps.

La responsabilité du personnel :

1/ s’assurer que tous les enfants sont habillés convenablement pour des conditions extérieures,

2/ s’habiller convenablement en tant que membre du personnel pour assurer la santé individuelle,

3/ vérifier les enfants au cours de la période extérieure s’ils ont froid, inconfortable pour raccourcir la période de jeux.

Comme pour les activités intérieures, l’éducatrice planifie les activités extérieures qui seront proposées aux enfants, elle met à leur disposition du matériel enrichissant et diversifie qui rejoint leurs champs d’intérêt et s’engage activement dans le déroulement de l’activité.

**BESOINS DE VOTRE ENFANT**

Le Centre désire encourager et faciliter l’apprentissage actif et le développement de l’enfant par l’exploration et le jeu donc :

1. Les enfants doivent porter des vêtements qui ne sont pas trop chers et dans lesquels ils se sentent à l’aise, afin qu’ils puissent participer à toutes les activités du programme.
2. Les vêtements portés par votre enfant devront posséder une étiquette indiquant clairement le nom de votre enfant ou ses initiales.
3. Votre enfant aura besoin de souliers d’intérieur (des espadrilles) et des vêtements de rechange (sous-vêtements, bas, pantalon, chandail, etc.)
4. Les biens appartenant à votre enfant seront placés dans son casier. Veuillez vérifier régulièrement le casier de votre enfant, au cas où on y aurait placé des avis, des dessins, des vêtements sales, etc.
5. Nous vous demandons de ne pas apporter de jouets, de livres ou de nourriture, à moins que le Centre vous le demande explicitement. Ceci nous permet d’éviter tout problème potentiel relatif au partage de tels articles avec les autres enfants et toute perte ou dégât éventuel.
6. Votre enfant a le droit d’apporter un petit jouet non bruyant, doux et sans danger pour le temps tranquille (ourson, poupée, couverture préférée, etc.)
7. Pour les enfants qui ont des besoins alimentaires spécifiques, c’est à vous de fournir au Centre la nourriture et toute autre nécessité dont le Centre pourrait avoir besoin pour votre enfant.
8. Veuillez faire porter à votre enfant les vêtements extérieurs appropriés selon le temps qu’il fait. Nous essayons de sortir deux fois par jour au terrain de jeu. Ceci peut se faire dans toutes sortes de conditions météorologiques. Voici une liste de vêtements dont votre enfant aura besoin pour jouer dehors selon la saison :

ÉTÉ HIVER PRINTEMPS/AUTOMNE

Chapeau pour le soleil Chapeau d’hiver Chapeau

Crème solaire Manteau et pantalon Bottes de caoutchouc

Pantalon court de neige Espadrilles

Espadrilles ou sandales Bottes d’hiver Manteau

Maillot de bain /serviette 2 paires de mitaines Chandail léger

Chandail chaud Chandail léger

 Souliers pour l’intérieur

## PREMIÈRE JOURNÉE DE VOTRE ENFANT

La première journée de votre enfant au Centre est très importante. Les enfants qui sont introduits au Centre avec l’aide du parent ont tendance à mieux vivre la transition entre la maison et le Centre. Cette première introduction au Centre aide aussi à ouvrir les lignes de communication entre vous et le personnel surtout pour communiquer des informations au sujet de votre enfant. En plus, vous et votre enfant s’habituez doucement au nouvel environnement, au personnel, à la routine du Centre et aux activités.

Afin de faciliter la transition entre la maison et le Centre, nous suggérons que :

* vous veniez visiter avec votre enfant lors de deux ou trois courtes visites

(environ 15 minutes / chaque) avant sa première journée;

* la première journée de votre enfant (sans vous) soit pour une

demi-journée si cela est possible;

* vous entriez en communication avec les éducatrices pour partager vos préoccupations ou vos besoins.

**ARRIVÉES ET DÉPARTS SÉCURITAIRES DES ENFANTS**

Cette politique et les procédures associées visent à assurer l'arrivée et le départ en toute sécurité des enfants dans nos programmes.

 La politique définit les rôles et responsabilités des éducateurs, en mettant particulièrement l'accent sur le respect du Règlement 137/15 de l'Ontario concernant l'arrivée et le départ en toute sécurité.

La politique inclut également des directives de communication, des situations d'urgence et des retards de prise en charge, ainsi que des procédures pour le départ de la garderie.

Notification d'Absence ou de Retard

Les parents doivent indiquer leur adresse professionnelle et leur emplacement pendant la journée sur le formulaire d'inscription, y compris au moins une personne de contact alternative avec un numéro de téléphone.

Nous vous demandons aimablement de nous informer avant 9h00 si votre enfant ne va pas participer à notre programme pour la journée. Cette notification devra également inclure tout retard anticipé dans l'arrivée. Si votre enfant arrivera en retard, veuillez nous indiquer l'heure d'arrivée prévue.

Il est important de noter que si nous n'avons pas reçu de communication de votre part avant 10h30, ou si nous ne parvenons pas à vous joindre par téléphone, votre enfant sera considéré comme absent pour la journée et nous ne pourrons pas l'accepter dans le programme.

De plus, les heures d’accueils resteront comprises entre 7h30 et 12h00. Malheureusement, nous ne pouvons pas accepter les enfants pour le dépôt entre 12h00 et 15h00 en raison de l'heure déjeuner et de la sieste, car cela pourrait perturber le repos des enfants.

Départ

Un enfant ne peut quitter le centre de garde que dans l’un ou l’autre des cas suivants :

1. des particuliers qu’un parent de l’enfant a désignés viennent le chercher,
2. même si la personne est spécifiée dans le formulaire d’inscription de récupéré un enfant dans le dossier d’inscription, il doit fournir une pièce d'identité à son arrivée.
3. conformément à la permission écrite donnée par un parent de l’enfant pour que l’enfant puisse quitter le programme à une heure précise sans supervision

Tout changement dans les arrangements réguliers de prise en charge doit être communiqué au personnel

Les parents sont informés lors de l'inscription que la garderie ferme à 18 heures et que les éducatrices quittent la classe à 18 heures pour le nettoyage. Il est préférable que les parents arrivent d'ici 17h50.

Enfant n’a pas été récupéré à 18 heures

1. Le personnel lui offre une collation comme un fruit, biscuit, craqueline,…..
2. Le personnel commencera à appeler les parents et les personnes autorisées.
3. Si toutes les tentatives de contact échouent, à 18h45 **l’Aide à l’enfance** sera contacté.
4. Le personnel reste avec l’enfant et suit les directives de l’aide à l’enfance.
5. Quand un parent arrive, l'enfant sera libéré, et l’Aide à l’enfance sera informé.
6. Documentez l'incident dans le cahier de communication.
7. Ne suivez pas cette procédure si un parent a fourni une explication raisonnable pour son retard.

**Remarques Importantes** :

Le centre n'a pas le pouvoir de refuser l'accès à un parent principal à son enfant(s) sans une ordonnance du tribunal. Pour refuser l'accès, le centre doit avoir une copie à jour de l'ordonnance.

Si un membre du personnel a des raisons de croire que l’adulte désigné qui vient chercher l’enfant à la garderie est sous l’influence de l’alcool ou la drogue, l’enfant ne sera pas confié à leurs soins ; si l’adulte en état d’ébriété insiste pour faire sortir l’enfant de la garderie, le personnel est tenu d’appeler d’abord les enfants et la police

Nous demandons et recommandons également que tous les enfants soient pris en charge par une personne âgée de 18 ans ou plus

Les parents doivent remplir et signer un formulaire « Autorisation d’accompagnement » pour toute personne de moins de 18 ans qui viendra chercher son enfant à la garderie

**Politique de Frais de Retard**

- La garderie ferme précisément à 18h00.

* Des frais de 5 $ seront facturés chaque 5 minutes de retard. Après 15 minutes, 1,50 $ seront facturés pour chaque minute supplémentaire, payable à l’éducatrice.
* Un bordereau de frais de retard sera rempli par le personnel de service et signé par le parent ou la personne qui récupère l’enfant.
* Si vous avez délégué la prise en charge de votre enfant à une autre personne, le parent/tuteur reste responsable de tout retard de paiement.
* Veuillez respecter la vie personnelle de notre personnel et arriver à l’heure.
* En cas de retard constant des parents, l’enfant peut être retiré du programme.
* Nous ne laissons jamais votre enfant partir du Centre avec une personne âgée de moins de douze (18) ans sans avoir rempli l’autorisation parental

**Notre centre est inscrit au système pancanadien d’apprentissage et de garde des jeunes enfants (SCAGJE)**

**FRAIS**

**Frais de base**

**Le frai d’inscription est $15 / famille**

Les enfants éligibles sont les enfants de moins de six (6) ans ou qui atteignent l’âge de six (6) ans avant le 30 juin 2022)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programmes | Frais de base | Rabais 1 Avril, 2022 | Nouveaux frais | Rabais 31 Decembre, 2022 | Nouveaux frais |
| Poupon / journée | $45.00 | 25% | $33.75 | 37% | $21.27 |
| Poupon / demie - journée | $25.00 | 25% | $18.75  | 37% | $11.81 |
| Bambin / journée | $36.00 | 25% | $27.00  | 37% | $17.01 |
| Bambin / demie - journée | $20.00 | 25% | $15.00  | 37% | $10.00 |
| Préscolaire / journée | $33.00 | 25% | $24.75  | 37% | $15.60 |
| Préscolaire / demie - journée | $18.00 | 25% | $13.50  | 37% | $10.00 |
| Avant et après école | $18.00 | 25% | $13.50  | 37% | $12.00 |
| Âge scolaire / journée | $28.00 | 25% | $21.00 | 37% | $13.50 |
| Âge scolaire / demie - journée | $18.00 | 25% | $13.50 | 37% | $10.00 |

Voici les frais pour les enfants non éligibles

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Avant école | Après école | Age scolaire / journée | Age scolaire / demi-journée |
| $8.00 | $10.00 | $28.00 | $18.00 |

**Frais divers**

Des frais de 5 $ seront facturés chaque 5 minutes de retard. Après 15 minutes, 1,50 $ seront facturés pour chaque minute supplémentaire, payable à l’éducatrice

**Facturation et paiement des frais de garde**

Le paiement devrait être payée d’avance et calculée selon les jours que votre enfant est inscrit au Centre. En plus, avec au moins 2 semaines d’avis, vous ne serez pas facturées pour des absences prévues (i.e. vacances, pour une période d’un maximum de 2 semaines (10 jours) ***pour les enfants inscrits à temps plein***. Après ce temps, il faut payer les frais de garde pour réserver votre place ou vous pourrez risquer de la perdre. Le centre a besoin d’un avis de 2 semaines quand vous enlever vos enfants ou vous serrez facturer pour les 2 semaines. Dans le cas où un parent a payé pour un mois et on nous a préavis de 2 semaines des remboursements seront effectués pour tout paiement supplémentaire après le préavis de 2 semaines qui a été soumis par écrit au bureau.

Les factures sont envoyées sur Himama.

Les paiements peuvent être effectués par argent comptant ou chèque libellés à l’ordre de : La garderie les petites mains, ainsi en ligne via les informations bancaires ajoutées sur le site Himama.

### Paiement en retard

Un compte en souffrance pour plus de 10 jours ayant un montant dû aura un avis attaché à la facture qui vous informera du montant complet dû sur votre compte et une date avant laquelle ce montant doit être payé. De plus, si le compte ne se règle pas dans peu de temps, nous sommes dans le droit de vous refuser les services de garde au Centre.

**Ces mesures peuvent paraitre sévères, mais elles sont importantes pour la survie financière du Centre.**

**Politique d'admission gestion liste d'attente**

Notre garderie accueille les enfants âgés de 0 mois a 12 ans provenant de divers milieux sociaux et groupes ethniques.

Nous servons la communauté en ouvrant nos portes en priorité aux résidents, étudiants et aux travailleurs de notre quartier.

La liste d’attente fonctionne sur la base du premier arrive/premier servi, avec priorité aux frères et sœurs des enfants qui fréquentent déjà la garderie et aux enfants des employés de la garderie et de l’école située dans le même bâtiment.

Nous inscrivons les enfants sur une liste d’attente exceptée, quand nous n’avons pas de place disponible. Lorsqu’une place se libère, la garderie fera une offre d’admission au premier enfant éligible sur la liste d’attente.

Pour respecter la vie privée et la confidentialité des enfants, les parents peuvent ou bien envoyer un courriel ou appeler pour vérifier le rang de leur enfant. La direction a 24 heures pour répondre à leur demande

Un maximum de 2 appels sera fait afin de rejoindre le parent en attente d’un service. Si un message est laissé et un courriel est envoyé, le parent a 48 heures pour communiquer avec nous.

L’admission sera seulement confirmée quand les parents/tuteurs remettent les formulaires d’inscription complètes et paient les frais ($15) qui ne seront pas remboursable au cas où le parent a changé son avis.

Les frais d’inscription (frais de base) seront payés seulement si l’enfant a de la place et la date de sa première journée est prévue.

### POLITIQUE DE COMMUNICATION OUVERTE

Le Centre appuie une politique de communication ouverte. Une telle politique inclut les démarches suivantes :

1. Vous pouvez demander de voir à tout moment le fonctionnement du programme.
2. Le fonctionnement du programme quotidien est en français.
3. Le personnel du Centre est exigé de maintenir la confidentialité des informations privées vis-à-vis les enfants, les parents, le personnel, le Centre, etc. Nous vous demandons de respecter cette confidentialité vous aussi.
4. Le personnel vous invite à leur faire part de vos commentaires, inquiétudes, préoccupations ou questions concernant votre enfant et/ou les programmes. Veuillez nous avertir auparavant si vous désirez discuter avec une éducatrice en particulier afin que le Centre puisse faire des arrangements pour la libérer. Ceci assurera que l’éducatrice puisse vous donner toute son attention et maintiendra la confidentialité de votre conversation. La seule personne qui peut vous aider est l’éducatrice responsable de votre enfant.
5. La communication par téléphone est encouragée. Cela vous donne la chance de communiquer avec le personnel à un moment plus approprié pour vous.
6. Le personnel communique régulièrement avec vous quant au progrès de votre enfant, les activités du programme, des inquiétudes ou des questions qu’il a par rapport à votre enfant.
7. Vous pouvez vous attendre à recevoir, en janvier et en juin, un profil individuel qui démontre le développement de votre enfant. Cela vous donne deux occasions opportunes de discuter du développement de votre enfant avec les éducatrices responsables.
8. Si vous êtes préoccupé par les soins de votre enfant ou de certains incidents qui se sont produits sur les lieux du service de garde, vous êtes prié de communiquer avec l’éducatrice de votre enfant ou avec la direction du Centre.

### POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et le bien-être des enfants et du personnel du Centre sont des aspects importants du service que nous offrons aux enfants et à leurs familles.

Afin de renouveler notre permis, les lieux du Centre, l’équipement et le matériel ainsi que les dossiers des enfants, du personnel et de l’administration sont inspectés annuellement par le ministère de l’éducation et le ministère de santé.

Le personnel doit respecter les règlements du département de la Santé publique et du ministère de l’éducation.

Le Centre s’engage à prendre les mesures qui s’imposent pur assurer la sécurité des élèves, du personnel et des visiteurs ainsi qu’à prévenir, dans la mesure du possible, les urgences qui pourraient survenir au courant de la journée.

Définition : une urgence consiste en une situation qui peut porter une atteinte immédiate à la vie, à la santé, à l’intégrité physique ou psychologique d’une personne. Une situation d’urgence nécessite une intervention rapide, immédiate et structurée.

La Garderie est dotée de politiques et de procédures de gestion des situations d’urgence en collaborant avec l’école. S’il faut évacuer le centre de garde d’enfants, le **lieu de rassemblement** où tout le monde doit se rendre se trouve :Ecole secondaire de Lamothe-Cadillac (1775 rue Totten, Windsor ON, N9B 1X4). On prend l’autobus avec l’école si on est obligé de quitter la zone.

Si l’alerte est « NON levée », il faut se rendre au lieu d’évacuation qui se trouve à :

• L’école l’Envolée se rendre à l’école St Anne, 1140 Manmouth Rd (519)256-1911

• L’école Louise-Charron se rendre à l’école élémentaire Southwood, 1355 Cabana Ouest (519)969-3470

Les parents vont être contactés pour venir ramasser leur enfant. Si possible un message sera affiché sur la page Facebook de la garderie ainsi que sur le Himama.

Si vous souhaitez avoir plus de détails de notre politique, une copie complète sera disponible au bureau.

**Précautions universelles**

Les infections se répandent rapidement dans un centre. Des mesures de prévention sont en vigueur en tout temps et le personnel du Centre se conforme en tout temps aux politiques et aux méthodes recommandées.

La désinfection joue un rôle important dans la lutte contre l’infection en milieu de garde donc la désinfection et l’entretien ménager constitue des mesures essentielles pour la protection de la santé des enfants et du personnel.

Les enfants lavent leurs mains avant de manger et après ou préparer chaque collation ou repas, après avoir utilisé la toilette, après se moucher, après avoir été exposés à des fluides du corps, et à plusieurs autres reprises au cours de la journée.

Le personnel se lave les mains avant de manger et/ou préparer chaque collation ou repas, après avoir utilisé la toilette ou aidé un enfant à la toilette ou changé une couche, après avoir mouché un enfant, avant de donner des médicaments ou appliquer une crème, après avoir administré des premiers soins, après avoir été exposé à des fluides du corps, après avoir soigné un enfant malade et à plusieurs autres reprises au cours de la journée.

Les jouets, la vaisselle et toutes surfaces dans la cuisine sont désinfectés à tous les jours.

Les planchers, les toilettes et les salles de jeu sont nettoyés à tous les jours.

D’autres précautions universelles utilisées au Centre sont :

* Toutes coupures sont recouvertes de pansement stérile jusqu’à ce que la coupure soit complètement guérie;
* Le personnel porte des gants lorsqu’il change une couche, nettoie des fluides du corps ou traite une coupure ouverte;
* Les surfaces ayant du sang, des vomissures et des selles sont désinfectées avec un nettoyant plus concentré.
* Le linge taché par le sang ou autre fluide du corps est lavé séparément à la machine dans de l’eau chaude savonneuse; et le matériel non lavable taché avec du sang ou autres fluides du corps est placé dans un sac de poubelle scellé et à l’intérieur d’un contenant de plastique doublé et fermé.

**Information d’urgence**

À l’inscription de votre enfant, nous avons recueillis des renseignements importants concernant votre adresse, votre emploi, votre courriel, vos numéros de téléphone et une liste de personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Nous vous demandons d’informer le personnel s’il y a des changements à ces renseignements.

**Maladie**

Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant au Centre si vous croyez qu’il ne se sent pas bien. Nous n’avons ni l’équipement ni les ressources pour nous occuper d’un enfant malade. L’éducatrice qui est au Centre le matin doit faire une vérification de santé « health check » de chaque enfant. Si l’éducatrice croit que l’enfant présente des symptômes de maladie contagieuse, l’enfant doit repartir avec le parent.

Vous ne devez pas envoyer votre enfant au Centre s’il :

1. ne peut pas participer à toutes les activités du programme (par exemple, si votre enfant ne se sent pas assez bien pour aller jouer dehors, il ne peut alors pas participer aux activités du Centre et donc doit rester à la maison);
2. a des symptômes de maladies contagieuses ou transmissibles (par exemple, fièvre, diarrhée, vomissement, infection, toux persistante, glandes enflées, rougeur (*rash*) non-identifiées, douleurs ou maux.)

Si votre enfant est absent en raison de maladie ou autre, vous devez téléphoner le Centre pour nous en avertir.

Si votre enfant devient malade lorsqu’il est au Centre, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant à l’intérieur d’une période de temps raisonnable.

Nous vous demandons d’informer le Centre si votre enfant souffre d’une condition contagieuse qui a été diagnostiquée par un médecin.

Une fois que votre enfant a été diagnostiqué avec une condition contagieuse, il ne pourra revenir au Centre qu’avec une lettre d’un médecin indiquant que votre enfant ne présente plus de signe de maladie contagieuse et qu’il peut participer aux activités du Centre.

Si votre enfant a été hospitalisé, nous avons besoin d’une note d’un médecin indiquant qu’il est capable de retourner au Centre.

Si votre enfant est atteint de poux, il doit recevoir un traitement et il ne peut pas revenir au Centre sans l’avis écrit ou verbal du département de la Santé publique ou d’un médecin indiquant qu’il n’a plus de lentes et de poux.

### Médicaments d’ordonnance et en vente libre

Le personnel du Centre peut seulement administrer un médicament d’ordonnance ou en vente libre à un enfant qu’avec l’autorisation d’un médecin ou du parent.

Tout médicament d’ordonnance doit être dans son contenant original et bien étiqueté avec le nom de l’enfant, la posologie, le nom du médicament et le nom du médecin ayant prescrit le médicament.

Tout médicament en vente libre doit être dans le contenant original et bien étiqueté avec le nom de l’enfant.

Vous devez signer un formulaire d’autorisation (indiquant le nom de l’enfant, la date, les directives à suivre, la posologie) avant que le personnel puisse administrer un médicament d’ordonnance ou en vente libre.

Nous vous demandons d’envoyer avec le médicament une cuillère à mesurer utilisée pour l’administration du médicament.

Pour des raisons de sécurité, tout médicament doit être donné directement à une éducatrice et ne peut être laissé dans le casier de l’enfant.

Le parent peut venir donner lui-même le médicament à son enfant. Dans ce cas, il n’a pas à remplir le formulaire.

### Alimentation

Le Centre prépare et offre, de la nourriture qui est basé sur le Guide Alimentaire Canadien.

Le menu est ajouté au début de chaque mois sur le Himama et affiché sur le tableau d’affichage des parents dans chaque classe.

On offre aux enfants ce qui est indiqué sur le menu de la semaine ou une alternative similaire.

Les repas et les collations sont préparés par notre cuisinière.

Si l’enfant a des besoins alimentaires causés par une condition médicale particulière, ou, pour n’importe quelle raison, les parents, et après avoir pris l’autorisation de la direction, peuvent apporter la nourriture de leur enfant au Centre. Cette nourriture devrait satisfaire aux recommandations énoncées dans le guide alimentaire publié par Santé Canada. Le contenant devrait être étiqueté et mis dans le frigidaire de la cuisine si les parents n’ont pas fourni une glace dans le sac à diner

**Certaines mesures en place pour assurer la sécurité des élèves**

Lors des fêtes spéciales, les parents ne seront pas autorisés à offrir des sucreries au groupe de leur enfant. S’ils désirent, ils peuvent communiquer avec la direction pour des recommandations

Le centre accueille des mères qui allaitent leur bébé.

#### Allergies alimentaires

Nous sommes sensibilisés aux allergies alimentaires et croyons qu’il est important d’avoir certaines mesures en place pour assurer la sécurité des élèves. Sachant que certaines allergies alimentaires peuvent s’avérer mortelles pour l’individu, elles sont donc à prendre au sérieux par tous les élèves, parents, et membres du personnel du Centre. Ceci étant dit, il est interdit pour les élèves et le personnel du centre d’apporter des noix ou des arachides sous toutes ses formes (produits bruts ou dérivés comme du beurre, sauces ou huiles). Si vous souhaitez tout de même que votre enfant partage avec ses camarades lors de sa fête, nous vous invitons à le faire avec des aliments autres que de la nourriture, vous pouvez consulter la direction pour approbation ou suggestions.

Nous vous demandons de suivre le protocole suivant afin de diminuer les chances qu’un enfant ait une réaction allergique sévère au Centre :

1. Assurez-vous de bien laver la bouche, les mains et les bras de votre enfant et, en plus, assurez-vous que les vêtements de votre enfant n’ont pas de traces de beurre d’arachide, et
2. N’apportez pas de nourriture au Centre sans l’autorisation de la directrice;

Il est très important que vous nous avertissiez si votre enfant a une allergie alimentaire ou s’il développe une allergie alimentaire qui n’aurait pas été indiquée sur le formulaire d’inscription afin que le Centre puisse faire les arrangements nécessaires avec la cuisinière.

Si votre enfant a une allergie alimentaire mais n’a pas besoin d’*Épipen*, il se pourrait que nous vous demandions d’envoyer au Centre de la nourriture de la maison pour votre enfant\* afin d’éviter une réaction au Centre.

*\*avec l’autorisation de la direction*

Si votre enfant a une allergie alimentaire et a besoin d’*Épipen* pour cette allergie, nous vous demanderons d’envoyer au Centre de la nourriture de la maison pour votre enfant\* afin de minimiser le risque d’une réaction sévère au Centre.

*\*avec l’autorisation de la direction*

### Temps tranquille (la sieste)

Les enfants qui sont au Centre après le diner ont un temps tranquille de 12 h 30 à 14 h 30. Pendant ce temps, les enfants font « le dodo ».

* Tous les enfants doivent avoir l’occasion de dormir, de se reposer ou de se livrer à des activités tranquilles selon leurs besoins.
* Les enfants de moins de 12 mois ont droit à une période de sommeil en fonction de leurs horaires individuels et seront assignés à un berceau/lit d’enfant. Les enfants âgés entre 12 et 18 mois qui bénéficient de services de garde pendant six heures ou plus seront assignés à un berceau/lit d’enfant ou à un lit de camp en fonction des instructions écrites d’un parent.
* Seules des couvertures légères pourront être offertes aux enfants.
* Un lit de camp sera offert aux enfants de 24 mois ou plus, mais de moins de cinq ans dans un groupe autorisé de regroupement familial qui bénéficient de services de garde pendant six heures ou plus, sauf dérogation approuvée par un directeur
* Les enfants de 18 mois ou plus, mais de moins de 30 mois qui bénéficient de services de garde pendant six heures ou plus seront assignés à un lit de camp et auront droit à un maximum de deux heures de sommeil par jour.
* Dans les cas où les enfants dorment dans des chambres distinctes, leurs photos devront être accrochées, de façon a ce que le personnel puisse identifier immédiatement les enfants présents dans la chambre
* Une entente entre le centre et le parent sera ajoutée dans le dossier d’inscription confirmant qu’un lit de camp sera assigne à leur enfant

### Rapport d’incident/d’accident

Le personnel doit compléter un rapport d’incident/d’accident pour toute blessure ou accident qui exige des premiers soins.

Ce rapport est signé par l’éducatrice qui a administré les premiers soins et, ensuite, par la direction, puis par vous lors de votre arrivée. Ce rapport d’incident sera placé dans le dossier de votre enfant et une copie vous sera faite.

Vous serez informés d’un accident lors d’un moment approprié (selon le degré de la blessure) tout en respectant la confidentialité de toute personne impliquée.

Si votre enfant subit une blessure à l’extérieur du Centre, vous devez en informer le personnel du Centre aussitôt que possible afin que le personnel puisse mieux évaluer une blessure lors d’un incident au Centre.

### Traitement médical d’urgence

Les éducatrices, les remplaçantes et la direction du Centre détiennent un certificat en premiers soins et CPR à jour.

Le personnel du Centre a la responsabilité de donner des premiers soins conformément à la formation reçue.

**Système d’observation (camera)**

Le système de la caméra est utilisé pour la sécurité de nos employés, nos élèves et pour si un incident survient les services d’urgence peuvent en avoir recours.

Pour s'éviter tout problème juridique en lien avec la Charte des droits et libertés, les parents ne peuvent pas avoir accès au camera.

L’entreprise précise que ces enregistrements permettent à un membre « lors de situations exceptionnelles relative à la sécurité des biens ou des personnes qui s’y trouvent (ex. : plainte d’un parent au sujet des agissements d’une éducatrice, vols, vandalisme)» « de reculer en arrière pour visualiser une date précise sur un évènement qui aurait pu s’être produit ». Il pourrait aussi être utile aux services d’urgence « si un incident survient »

### POLITIQUE D’ORIENTATION DES COMPORTEMENTS

Nos approches face à la discipline ne consistent pas simplement à amener les enfants à faire ce que l’éducatrice désire. Notre objectif est de développer le contrôle de soi chez l’enfant en valorisant son individualité.

Le Centre reconnait que le fait d’offrir un programme bien planifié avec des activités intéressantes et appropriées sur le plan de développement encourage des comportements appropriés et permet d’éviter plusieurs problèmes de comportements.

Les éducatrices fournissent aux enfants des occasions de choisir afin de développer leur capacité de prendre une décision.

Les éducatrices récompensent les comportements appropriés d’une variété de façons.

Des approches et stratégies sont utilisées afin de prévenir autant que possible des situations de crise qui nécessitent des mesures disciplinaires et de savoir comment réagir quand les situations de crises se présentent.

Si, en dépit de toutes les stratégies, l’enfant continue ses comportements inacceptables, nous amènerons l’enfant progressivement à prendre un meilleur contrôle de lui-même en mettant en pratique les recommandations suivantes :

1. lui donner un avertissement;

2. le retirer de l’activité pour le garder à côté de l’éducatrice;

3. reconnaitre les sentiments que la situation de crise produit chez toutes les personnes impliquées;

4. attendre que l’enfant décide lui-même de reprendre son activité;

5. l’aider à reprendre l’activité avec plus de succès;

6. surveiller son comportement et avoir recours au retrait du privilège.

**Pratiques interdites**

Les méthodes de discipline suivantes ne seront pas utilisées:

* + - * Que l’enfant subisse un châtiment corporel;
			* Que l’on retreigne physiquement l’enfant, notamment en l’immobilisation dans une chaise haute, un siège d’auto, une poussette ou un autre dispositif a des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l’enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu’un d’autre et n’est utilisée qu’en dernier course et uniquement jusqu’à ce que tous risque de blessure cesse d’être imminent.
			* Que les sorties du centre de garde ou du local de services de garde en milieu familial soient verrouillées en vue d’enfermer l’enfant, ou l’enfermement de l’enfant dans une aire ou une salle dans la supervision d’un adulte, sauf si cet enfermement suive pendant une situation d’urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d’urgence de titulaire de permis;
			* Que l’on prenne envers l’enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu’on ait recoursa des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles d’humilier l’enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;
			* Que l’enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l’abri, le sommeil, l’utilisation de toilettes, l’habillement ou la literie;
			* Que l’on inflige des dommages corporels à l’enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

**Politique et procédures sur les questions et préoccupations des parents**

Nom du centre de garde d’enfants : La Garderie les petites mains (Windsor)Inc

Date d’établissement de la politique et des procédures : 21 / 06 / 2017

Date de mise à jour de la politique et des procédures : 1 / 09 / 2017

**Objectif**

La présente politique vise à offrir un processus transparent que le titulaire de permis et le personnel pourront suivre pour répondre aux questions et préoccupations des parents et tuteurs.

**Définitions**

Une plainte est une insatisfaction à l’égard d’un service offert. Elle peut être formulée verbalement, par écrit ou par courrier électronique.

Les objets de la plainte peuvent être en regard :

 • D’une obligation imposée par la Loi ou par les règlements de la garderie ;

 • D’une situation qui menace la santé, la sécurité et/ou le bien-être des enfants reçus en installation ;

• Des agissements qui manquent à une obligation ou à un devoir imposé d’un membre du personnel de la garderie.

**Généralités**

Nous encourageons les parents et tuteurs à jouer un rôle actif dans les activités du centre de garde d’enfants et à discuter régulièrement de l’expérience que vit leur enfant dans le cadre du programme. Comme nous l’avons indiqué dans notre énoncé de programme, nous soutenons les interactions positives et attentives entre les enfants, les parents et tuteurs, les fournisseurs de services de garde d’enfants et le personnel, et nous favorisons l’engagement des parents et tuteurs et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants. Notre personnel est prêt à s’entretenir avec les parents et tuteurs et à favoriser les échanges positifs.

Toutes les questions et préoccupations soulevées par les parents et tuteurs sont prises au sérieux par la direction, et tout est fait pour y répondre à la satisfaction de toutes les parties et le plus rapidement possible.

Les questions et préoccupations peuvent être formulées à l’oral ou à l’écrit. La réponse est communiquée oralement, ou par écrit si la demande en est faite. Le niveau de détail de la réponse respecte la confidentialité de toutes les parties concernées.

Les parents ou tuteurs reçoivent une première réponse dans un délai de 5 jour(s) ouvrable(s). Le processus d’examen d’une plainte ne devrait pas dépasser un délai de 3 jours. La personne à l’origine de la question ou de la préoccupation demeure informée tout au long du processus de résolution.

L’examen des questions et préoccupations se fait de manière juste, impartiale et respectueuse de toutes les parties concernées.

**Confidentialité**

Chaque question et préoccupation est traitée de manière confidentielle, et tout est fait pour protéger la vie privée des parents et tuteurs, des enfants, des étudiants et des bénévoles, sauf s’il faut divulguer des renseignements pour des raisons juridiques (p. ex., au ministère de l’Éducation, à l’Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, aux autorités d’application de la loi ou à une société d’aide à l’enfance).

**Conduite**

Notre centre s’impose des normes rigoureuses pour interagir et communiquer de manière positive avec les enfants et leur montrer l’exemple. Aucune forme de harcèlement ou de discrimination ne sera donc tolérée de la part des parties.

Si, à tout moment, le parent, la tutrice ou le tuteur, un fournisseur ou un membre du personnel se sent intimidé, menacé, bafoué ou dénigré, il peut mettre fin à la conversation sur-le-champ et signaler le problème à son superviseur.

**Soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l’égard d’un enfant**

Toute personne, qu’il s’agisse d’un membre du grand public ou d’une professionnelle ou d’un professionnel qui travaille avec des enfants, est tenue par la loi de signaler ses soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l’égard d’un enfant.

Si les parents ou tuteurs soupçonnent qu’un enfant est victime de mauvais traitements ou de négligence, ils doivent communiquer directement avec la [société d’aide à l’enfance](http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaid/reportingabuse/caslocations.aspx) (SAE) locale.

**Procédures**

| **Sujet de la question ou préoccupation** | **Marche à suivre par les parents ou tuteurs** | **Marche à suivre par le personnel ou le titulaire de permis** |
| --- | --- | --- |
| **Local du programme**Horaire, dispositions liées au coucher, apprentissage de la propreté, activités intérieures ou extérieures, dispositions d’ordre alimentaires, etc. | Aborder la question ou la préoccupation :* directement avec le personnel enseignant;

ou* avec le superviseur
 | * Traiter la question ou la préoccupation dès qu’elle est soulevée.

ou* Demander à rencontrer le parent, la tutrice ou le tuteur dans un délai de 5 jours ouvrables.

Consigner la question ou la préoccupation en détail, en indiquant :* la date et l’heure auxquelles elle a été reçue;
* le nom de la personne qui l’a reçue;
* le nom de la personne qui en est à l’origine;
* le sujet de la question ou de la préoccupation;
* le cas échéant, les mesures qui ont été prises pour y répondre et l’information communiquée au parent, à la tutrice ou au tuteur sur la marche à suivre.

Diriger le parent, la tutrice ou le tuteur vers la personne appropriée si celle avec qui il ou elle a communiqué n’est pas en mesure de traiter sa question ou sa préoccupation.Veiller à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 3 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard, expliquer les raisons par écrit.Communiquer le résultat de l’enquête au parent, à la tutrice ou au tuteur qui a soulevé la question ou la préoccupation. |
| **Généralités, centre ou fonctionnement**Frais de garde, heures d’ouverture, recrutement du personnel, listes d’attente, menus, etc. | Aborder la question ou la préoccupation :* avec le superviseur
 |
| **Personnel, parent en service, superviseur ou titulaire de permis** | Aborder la question ou la préoccupation :* directement avec la personne;

ou* avec le superviseur ou le titulaire de permis.

Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d’un membre du personnel, d’un parent en service, etc. qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d’un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part au superviseur. |
| **Étudiant ou bénévole** | Aborder la question ou la préoccupation :* avec le personnel chargé de superviser le bénévole ou l’étudiant;

ou* avec le superviseur

Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d’un étudiant ou d’un bénévole qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d’un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part au superviseur. |

**Transfert des questions ou des préoccupations :** Si les parents ou les tuteurs ne sont pas satisfaits de la réponse qu’ils ont reçue, ils peuvent s’adresser de vive voix ou par écrit au conseil d’administration

Le cas échéant, les questions et préoccupations peuvent également être adressées aux organismes de réglementation compétents (service de santé publique, service de police, ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique, ministère du Travail, service des pompiers, Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, Ordre des enseignantes et des enseignants de l’Ontario, Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l’Ontario, etc.).

**Coordonnées :**

Garderie : (519) 258 – 4528

Superviseure : Bassima Zein (519) 971 – 6246

Conseillère en programme : (519) 854-5624

Société d’aide à l’enfance : (519) 252 - 1171

Ministère de l’Éducation, Service d’assistance concernant les services de garde agréés : 1 877 510-5333 ou childcare\_ontario@ontario.ca

La Garderie les petites mains est un organisme proactif qui veut comprendre les besoins et les attentes de ses clients et partenaires afin de minimiser les risques de conflits. Nous visons donc à fournir une communication claire et précise, afin que tout le monde comprenne ce qu'ils peuvent attendre de nous. Malheureusement, nous pouvons parfois nous trouver dans une situation de conflit et il est important que nous résolvions ce conflit rapidement, avec sensibilité et compréhension, et avec la prise en compte du point de vue de l'autre personne.

**STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

Le Centre est géré par un conseil d’administration composé de parents ayant des enfants inscrits au Centre ainsi que des membres de la communauté ayant les services de garde de qualité à cœur. Le conseil d’administration se rencontre environ 7 fois par année pour discuter du bon fonctionnement du Centre. Si vous avez des préoccupations ou des questions que vous voulez apporter lors d’une réunion du conseil d’administration, vous pouvez rejoindre la direction ou la présidence du conseil d’administration.

### RENCONTRES DES PARENTS

Le Centre vous offre la chance de se rencontrer au moins 2 fois par année (janvier et juin) avec l’enseignante et/ou la directrice du Centre afin de discuter à propos des programmes offerts, de l’équipement et du matériel utilisé par les enfants, et les mesures pour maximiser la santé et sécurité au Centre.

Vos suggestions, commentaires et/ou questions sont toujours appréciés lors de ces rencontres.

### PERSONNEL

Conformément aux règlements de la Loi sur les garderies, au moins une éducatrice de chaque classe possède un diplôme en éducation à la petite enfance ou l’équivalent et la direction du Centre doit avoir une connaissance spécialisée et une expérience adéquate du soin et développement des jeunes enfants, être de bonne santé et posséder une personnalité qui convient au poste.

Les ratios d’éducatrices aux enfants exigés par ces règlements sont toujours en force.

Le Centre embauche des remplaçantes pour remplacer les éducatrices en cas d’absence. Tous les membres du personnel qui travaillant directement auprès des enfants ainsi les bénévoles et les stagiaires doivent signer la politique de la garderie chaque année et avoir la vérification des dossiers criminels (*criminal* *check*), notamment une vérification de l’aptitude à travailler auprès des personnes vulnérables qui doit être renouvelée tous les cinq ans. Une déclaration doit être fournie chaque année.

Les éducatrices, les remplaçantes et la direction reçoivent une formation continue en suivant des ateliers ou des rencontres professionnelles en ce qui concerne, entre autres, le développement de l’enfant, la programmation, et elles détiennent un certificat en premiers soins et CPR à jour.

**Évaluation du personnel**

Le personnel du Centre participe à une autoévaluation/évaluation annuelle du rendement basé sur les descriptions de tâches.

**Étudiants en stage de formation**

Le Centre accepte des étudiants inscrits dans le programme «Éducation de la petite enfance» pour faire leurs stages de formation.

Les étudiants en stages de formation n’ont pas le droit d’être laissés seuls avec des enfants du Centre et ne comptent pas envers les ratios d’éducatrices aux enfants.

**Bénévoles**

Les bénévoles sont toujours les bienvenus au Centre afin d’aider les éducatrices dans la salle de jeux.

Les bénévoles aident sous l’approbation de la direction et avec les conseils des éducatrices.

Les bénévoles n’ont pas le droit d’être laissés seuls avec des enfants du Centre et ne comptent pas envers les ratios d’éducatrices aux enfants.

**CONCLUSION**

La Garderie les petites mains a un souci d’assurer la sécurité et le bien-être des enfants qui lui sont confiés. La qualité du service offert à l’enfant et à sa famille s’appuie, pour une grande part, sur l’amour des enfants et le professionnalisme des éducatrices. Nous avons voulu y ajouter un programme pédagogique qui nous permet de faire consensus autour de notre vision de l’éducation et nous permet d’encadrer nos interventions. La revue de ce programme pédagogique nous fait prendre conscience que chacun a sa part de responsabilités pour améliorer sa qualité de vie et celle des enfants que nous avons le plaisir de côtoyer chaque jour.

****

**La Garderie les petites mains**

**Windsor, ON**

**(519) 258-4528**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ENTENTE ENTRE LES PARENTS**

**ET**

**La Garderie les petites mains**

Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

parent de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

suis d’accord avec le contenu du *Guide des parents* et

j’accepte de respecter les règlements et politiques

de La Garderie les petites mains.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du parent

Signature de la direction

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date